



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 24 MARS 2025 à 20h**  
**(Sottens, à l'Emetteur)**

---

Le Président du Conseil communal ; Monsieur Christophe Korber, ouvre la séance à 20h00 et salue les membres du Conseil communal présents ainsi que les invités du public assis au fond de la salle. Il annonce la participation du bureau d'étude Gemetris qui viendra faire une présentation du site SIT. Monsieur Korber demande à ce que le public ne s'assoit aux tables réservées aux Conseillers pour des questions de votes.

Il n'y a pas de remarque à l'ordre du jour qui est accepté par l'assemblée.

### **01. Ouverture de la séance**

Le président passe la parole à la secrétaire qui procède à l'appel. 43 conseillers sont présents, 7 sont excusés. Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

### **02. Procès-verbal du 9 décembre 2024**

Le président ouvre la discussion s'agissant du procès verbal du Conseil communal du 9 décembre 2024.

M. Etienne Stadler remarque que dans sa question adressée à la Municipalité concernant la gestion du stationnement lors des événements à Villars-Tiercelin, il n'était pas question que la Municipalité elle-même gère le stationnement mais la Commune et les employés communaux. Il demande à ce que le PV soit modifié en ce sens.

Le président soumet au vote le Procès-verbal. Celui-ci est accepté tel que modifié à l'unanimité.

### **03. Communications du président**

Le président rappelle que le Conseil débat des points et que le public présent est auditeur uniquement et n'est pas habilité à intervenir ni dans les questions ni dans les votations.

Monsieur Korber annonce la démission de Christine Marcuard-Catani qui a quitté la commune. Madame Marcuard-Catani était également déléguée à l'EFAJE (Association Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros de Vaud et environs). Il en va de même pour Madame Tanniger également déléguée à l'EFAJE. La prochaine séance de l'EFAJE étant avant le prochain conseil du mois de juin, il s'agit d'élire son ou sa remplaçant(e).

Le président demande à l'assemblée si l'ordre du jour peut être modifié afin de procéder à l'élection du ou de la remplaçant(e) de Mme Marcuard-Catani. Cette proposition est acceptée sans opposition. Le président demande si un ou une conseiller-ère se présente ou s'il y a des propositions.

Madame Denise Dunand demande quelles tâches sont attendues du délégué.

Monsieur Pernet répond que la Commune est représentée par 1 représentant de la Municipalité et 2 délégués du Conseil communal. Deux-trois assemblées de l'EFAJE par an sont organisées avec convocation et représentation de notre commune. L'association de l'EFAJE est gérée par un comité

directeur et la commune n'est pas représentée dans ce comité.

Le président demande si une personne est intéressée ou s'il y a une proposition.

Mme Denise Dunand se propose. N'ayant pas d'autres propositions, Madame Dunand est élue et nommée Déléguée de l'EFAJE par acclamation.

Le président passe la parole à la Municipalité.

#### **04. Communications de la Municipalité 1<sup>ère</sup> partie**

Le Syndic, Monsieur René Pernet prend la parole.

##### **Déprédations à Villars-Mendraz : Tout-ménage distribué de Villars-Mendraz à Ropraz**

Des actes de vandalisme et diverses déprédations dans le village de Villars-Mendraz ont été constatés. La hache en bois qui décorait le giratoire à Villars-Mendraz a été volée. La fontaine du refuge de Villars-Mendraz a été bouchée et le robinet des WC cassé. Des coups de hache ont été donnés à des arbres en bonne santé dans nos forêts. Des piquets à neige ont été soit arrachés soit cassés. Des ouvrages communaux en cours de construction ont été volontairement saccagés.

Après le dépôt de plusieurs plaintes, la Municipalité fait un appel à témoin et demande la participation des habitants pour l'aider à trouver les responsables. La gendarmerie d'Echallens est à disposition pour toute information à ce sujet.

Un Tout-Ménage a été envoyé par poste dans les villages de Villars-Mendraz, et par erreur de la Poste à Ropraz et Corcelles-le-Jorat. L'information est affichée dans les piliers publics des autres villages.

La Municipalité se dit prête à retirer ses plaintes si la personne concernée se dénonce auprès de l'administration communale.

##### **PACom Patience – Impatience**

Le Canton a demandé un document complémentaire, nécessitant une lettre d'accord de la part d'un propriétaire foncier. Monsieur Pernet a exprimé le souhait de finaliser ce dossier avant le prochain Conseil communal afin de permettre l'avancement de plusieurs projets, notamment ceux des citoyens en attente du nouveau règlement communal pour déposer leurs demandes de construction.

Le Syndic passe la parole à Monsieur Bernard Krieg.

##### **Eau Potable, AIEHJ, Eaux claires**

- AIEHJ, Réservoir des Esserts, démarrage des travaux.

Les premières tranchées ont été ouvertes, et il est rappelé que l'étagage des travaux prévoit en première étape la réalisation du local, d'une cuve, d'un nouveau local technique et d'une nouvelle extension de cuve. Ensuite, la deuxième étape consistera à effectuer les connexions sur la nouvelle extension de cuve afin de maintenir l'alimentation en eau de la partie haute de Villars-Tiercelin. La troisième étape concernera la rénovation de la cuve existante, et enfin, la quatrième étape verra la démolition du mur séparant les deux cuves pour accroître le volume total du réservoir, qui passera ainsi de 260 à 325 m<sup>3</sup>.

- JTME, AF étape 2, travaux collecteur Villars-Tiercelin.

Les travaux avancent. La rénovation du collecteur du côté de Villars-Tiercelin ainsi qu'au collecteur du Pré savoyard est quasiment achevée. Des problèmes imprévus ont été rencontrés durant les travaux, nécessitant des assainissements supplémentaires pour garantir la conformité aux standards actuels.

##### **Eaux Usées, STEP**

- Suivi des entretiens et travaux 2025 sur les 3 STEP's.

Le suivi des entretiens habituels dans les trois stations d'épuration (STEP) se poursuit. À Sottens, la STEP la plus importante, des remplacements d'éléments mécaniques et de matériel courant usagés ont été nécessaires. Il est à noter une amélioration de la performance du traitement depuis

l'accompagnement du mandataire, ce qui confère une plus grande autonomie au personnel en charge. Désormais, la déshydrateuse peut être mise en place sans l'intervention du collaborateur de voirie de Montanais. Enfin, il est prévu une utilisation plus fréquente de la centrifugeuse à titre préventif afin d'éviter d'éventuelles défaillances techniques et incidents.

S'agissant de la STEP de Villars-Tiercelin, les travaux planifiés pour 2024 ont été menés à terme. La station présente actuellement une situation stable avec de bonnes performances de traitement. Pour l'année 2025, seules des réparations courantes sont budgétisées, sans prévision d'investissements majeurs.

Concernant la station de Montaubian-Chardonney, une amélioration sensible des performances de traitement a été constatée grâce aux travaux réalisés en 2024. Pour 2025, la poursuite du remplacement de certains équipements est prévue. En 2026, il est envisagé de procéder au changement du tableau électrique. Cette modification permettra des ajustements plus précis des fonctions, les relais actuels n'offrant pas une marge de manœuvre suffisante.

### **Routes et chemins**

- AO pour travaux selon base budget 2024-2028, besoin de soutien pour adjudication. Plutôt 2025-2029. L'appel d'offres (AO) pour les travaux d'entretien des routes et chemins, initialement basé sur le budget 2024-2028, sera plutôt lancé pour la période 2025-2029. Les premières soumissions, effectuées sur la base du rapport fourni, ont révélé une complexité inattendue lors du dépouillement. La qualité des asphaltes et revêtements proposés pourrait nécessiter un traitement spécialisé des déchets. En conséquence, il a été décidé de solliciter l'appui ponctuel d'un mandataire pour l'adjudication. Ce soutien est rendu nécessaire par la spécificité des travaux à réaliser, les techniques à mettre en œuvre et l'intégration des aspects liés aux subventions pour les voies de circulation dédiées aux activités agricoles. Ce processus a entraîné un certain retard. Selon le planning actuel, l'attribution des marchés devrait intervenir d'ici la fin du mois de mai.

- Itinéraires pédestres.

Le premier itinéraire pédestre de Sottens sera bientôt publié et accessible sur le site internet de la commune, dans la rubrique "loisirs, balades". Le groupe de travail prévoit de publier d'autres itinéraires progressivement.

- Etude carrefour Sottens, RC542-543.

Le rapport de la DGMR reçu est complet et intègre de nombreux critères tels qu'accidentalité, caractéristiques générales, écoulement du trafic, géométrie du carrefour, visibilité, sécurité, comportement des usagers pour donner synthèse. Ce rapport donne des pistes mais ne se prononce pas sur le choix des mesures à court, moyen et long terme prises. Une rencontre a été sollicitée avec la DGMR pour discuter avec eux avant qu'un choix définitif ne soit imposé. La Municipalité souhaite avoir un regard préalable dessus.

### **Energie**

- Situation du Fonds, directives des subventions communales à adapter pour 2025.

La situation du Fonds pour les énergies renouvelables a été examinée. Des adaptations des directives des subventions communales seront nécessaires pour 2025, en raison de légers changements dans les procédures relatives au photovoltaïque. Au 31.12.23 le Fonds présentait un solde d'environ CHF 84'000.-

En 2024, des attributions ont été effectuées et le produit de la taxe d'usage du sol s'est élevé à CHF 35'000.-. Il est constaté une diminution des attributions au fonds; à titre de comparaison, en 2016-2017, les attributions étaient de l'ordre de CHF 40'000.-. Cette baisse est en partie due à une augmentation de la production d'énergie domestique par les panneaux photovoltaïques. Les prélèvements pour les subventions accordées aux bâtiments au 31 décembre 2024 s'élèvent à CHF 48'000.-, et ceux pour la mobilité à près de CHF 11'000.-. Le solde estimé du Fonds au 31 décembre 2024 est d'environ CHF 60'000.-, confirmant une tendance à la baisse. La Municipalité et la Commission Énergie se pencheront en temps voulu sur cette situation afin d'évaluer si des adaptations peuvent ou doivent être apportées.

- PECC, nouveau rythme des séances en 2025.

La Commission Énergie et la Municipalité, qui travaillent conjointement sur le Plan Énergie et Climat Communal (PECC), ont intensifié la fréquence de leurs séances. Elles se réunissent désormais toutes les trois semaines, avec des sessions plénières toutes les sept à huit semaines. Cette démarche pourrait

positionner la Commune comme une commune pilote au sein du Canton. Une première ébauche du PECC devrait être disponible d'ici la fin de l'année, marquant une étape importante pour la suite du projet.

La parole est donnée à Monsieur Bernard Joss.

### **Eclairage public de Sottens**

43 luminaires ont été remplacés par des LED à Sottens.

### **Remise en état de l'étang à l'arboretum à Villars-Mendraz**

Le petit étang situé en face du cimetière de Villars-Mendraz a été remis en état. Le Parc périurbain du Jorat a entièrement financé ces travaux à hauteur de CHF 7'000.-.

### **Réfection du chemin de la Côte à Jules à Montaubion-Chardonney**

Les travaux de réfection du Chemin de la Côte à Jules dont le préavis avait été voté en automne se déroulent favorablement. Il a cependant été constaté la nécessité imprévue de remplacer les renvois d'eau, qui sont en mauvais état. L'achèvement des travaux est prévu d'ici 3 semaines.

Il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit d'une information.

Le président reprend la parole.

## **05. Préavis No 29-2025 : Crédit de réaffectation du bâtiment ECA 162**

La lecture du préavis n'est pas demandée.

### **Rapport de la Commission Adhoc**

Le président invite la commission adhoc en la personne de Mme Denise Dunand à procéder à la lecture de leur rapport.

### **Rapport de la COFIN**

Le président invite la COFIN en la personne de Mme Grimm Stéphanie à procéder à la lecture de leur rapport.

Le président passe la parole à la Municipalité en la personne de Mathilde Goumaz qui souhaite amener un complément d'information.

Mathilde Goumaz intervient pour présenter de nouveaux éléments dans le cadre du Projet de rénovation du Pavillon Dubrit en vue d'éclairer la prise de décision après lecture des rapports des commissions ad-hoc et COFIN.

Elle apporte des informations supplémentaires suivantes

- Le budget prévisionnel de CHF 593'000.- est volontairement pessimiste et intègre les risques potentiels liés à l'ouvrage afin d'éviter toute surprise ultérieure.
- Le choix d'une rénovation complète a été fait, préférant cette option à une simple rénovation. L'objectif est de respecter les normes en vigueur et d'assurer une exécution de qualité, visant une revalorisation durable du bien.
- Il a été rappelé que l'utilisation du legs Dubrit est soumise à deux conditions strictes : il doit poursuivre un objectif social et être exclusivement utilisé à Sottens, conformément aux souhaits de Madame Dubrit. Ce fonds ne peut être alloué à un autre village de la commune.

Plusieurs leviers pourraient être utilisés afin de réduire les coûts du projet.

Une convention avec Romande Énergie contraint cette dernière à prendre en charge l'étude

électromagnétique et le blindage du local transformateur, générant une économie de CHF 10'000.-. Par ailleurs, l'étude pour la protection contre la foudre s'avère inutile grâce au paratonnerre que représente l'antenne, ce qui représente une économie de CHF 12'000.-. Les honoraires liés aux coûts de la mise à l'enquête ont également été revus à la baisse, permettant une réduction possible de CHF 8'000.-. Enfin, l'estimation des divers et imprévus, a été ramenée à 5%, jugée suffisante pour ce projet, ce qui représente une réduction supplémentaire de CHF 25'000.- sur le budget. L'ensemble de ces ajustements offre un scénario plus réaliste et plausible concernant le coût final de cet ouvrage.

Des pistes d'économies additionnelles ont été identifiées. Le travail participatif, notamment pour le nettoyage du bâtiment, pourrait réduire le coût budgétisé de CHF 2'500.-. Une mise en concurrence des entreprises locales via un appel d'offres permettra de faire jouer la concurrence et de solliciter un effort social lors de la négociation des prix. Par ailleurs, l'application d'un rabais de 2% pour paiement à 10 jours pourrait générer des économies sur les factures. Enfin, les travaux de maçonnerie et de plâtrerie-peinture ne sont pas jugés nécessaires et peuvent être retirés du budget.

En conclusion, le Préavis 29-2025 demande d'autoriser un Crédit d'investissement maximal de CHF 593'000.-, l'utilisation du fonds Dubrit dans sa totalité soit CHF 272'075.-, de faire recours à un emprunt de CHF 321'000.-. Ce montant d'emprunt pourra encore être diminué en fonction des économies présentées précédemment et la dissolution du fonds.

L'objectif de la rénovation est double ; permettre l'installation de l'association l'Antenne dans le nouveau pavillon et la réhabilitation d'un bâtiment communal.

Concernant les aspects financiers, il est estimé que les nouveaux locataires pourraient payer un loyer mensuel de CHF 1'500.- auquel s'ajouteraient les charges et les frais de places de parc. L'Antenne quant à elle payerait CHF 1'200.- par mois grâce au soutien de la Commune. Selon le tableau estimatif des charges et revenus présenté, la projection locative annuelle de CHF 18'000.- couvrirait le montant des charges estimées à CHF 17'710.-.

Actuellement, L'Antenne bénéficie d'un loyer réduit de CHF 250.- pour le local qu'elle occupe. Il est à noter que le prix normal de location pour cet espace se situerait entre CHF 500.- à 700.- mensuels et deviendrait de ce fait plus rentable s'il était reloué par un autre locataire après le départ de l'association. L'Antenne s'est réorganisée et a formé un groupe de travail dédié à la recherche de solutions pour assurer un revenu suffisant afin de couvrir le nouveau loyer.

Pour la location future, plusieurs stratégies sont envisagées pour la Municipalité : soit trouver un unique locataire capable de couvrir l'intégralité du loyer, soit procéder à des sous-locations multiples du local. Une autre option serait la colocation, notamment avec une profession paramédicale, permettant un partage des jours d'occupation si l'Antenne n'arrivait pas à assumer le loyer dans sa totalité.

Madame Goumaz estime que ce projet est entièrement viable et ne représente aucun risque pour la Commune.

Le président ouvre la discussion.

Monsieur Frédy-Daniel Grossen, ne conteste pas l'utilité du projet pour l'Antenne, mais il exprime une préoccupation quant à l'absence de dimensions ou du volume précis. Selon lui, le coût présenté correspondrait davantage à celui d'un bâtiment neuf.

Madame Joëlle Février répond à la question de Monsieur Grossen et précise que le volume du pavillon est de 450 m<sup>3</sup>, ce qui ramène le coût au mètre cube à environ CHF 1'300.-. Elle souligne que le coût d'une transformation est souvent supérieur à celui d'une construction neuve, car cela implique des travaux de démolition, des introductions et des tranchées qui n'existent pas à l'heure actuelle. La modification de l'existant engendre des coûts plus élevés.

Monsieur Olivier Sonderegger exprime sa surprise quant à la conclusion de la Commission ad-hoc qu'il juge trop centrée sur les questions liées à l'Antenne. Il fait remarquer que le préavis mentionne l'Antenne mais les décisions sollicitées ne visent pas à déterminer à l'avance le futur locataire du bâtiment ni le bénéficiaire direct de l'investissement.

Madame Laurence Pralong estime que l'utilisation du fonds Dubrit est justifiée pour une association telle que l'Antenne. Cependant, elle s'interroge de la pertinence d'utiliser ce fonds dans le cadre d'une location pour du paramédical considérant que cela ne relèverait plus du social et ne répondrait plus aux

conditions de l'utilisation du fonds. Madame Pralong se demande s'il n'existait pas d'autres projets de bâtiments prévus sur Sottens qui pourraient bénéficier de ce fonds.

Monsieur René Pernet, indique que le prochain projet communal est celui de la déchetterie. Il souligne également la difficulté de déterminer aujourd'hui si un autre projet futur pourrait entrer dans les missions du fonds Dubrit.

En réponse, Madame Pralong suggère qu'une grande salle polyvalente pour Sottens qui pourrait bénéficier à toutes les associations locales serait une meilleure utilisation du fonds Dubrit. Elle estime qu'une réflexion plus approfondie sur l'affectation de ce fonds est nécessaire et s'interroge sur le plafond d'endettement actuel de la Commune.

Monsieur Pernet, précise en effet qu'une Salle communale avait été évoquée dans le cadre des démarches pour défendre un terrain. L'objectif étant de décentrer la déchetterie du village. Il n'anticipe cependant pas la construction d'une telle salle avant 10 à 20 ans. Concernant le Préavis soumis au vote, il reconnaît qu'il s'agit d'un investissement conséquent mais rappelle qu'il porte sur un bâtiment existant avec un amortissement prévu sur 30 ans. Il conclut qu'actuellement le bâtiment n'est ni utilisé ni valorisé.

Monsieur Serge Morisod exprime son soutien à l'association l'Antenne et juge positif que la Commune puisse l'aider. Bien qu'il reconnaisse la nécessité de valoriser le bâtiment actuel, il estime que l'enveloppe de coût présentée est trop conséquente. Il rappelle qu'une maison standard coûte entre CHF 2'500.- et 3'500.- le mètre carré, terrain non inclus. Il suggère donc de revoir les prix et de lancer un appel d'offres plus adapté. Enfin, il demande une gouvernance plus claire concernant la gestion future du bâtiment et une transparence accrue.

Monsieur Justin Michaud relève qu'une commune se doit de tout mettre en œuvre pour soutenir les associations à but social et culturel. Toutefois, le coût annoncé pour rénover 80m<sup>2</sup> l'interpelle. Il partage l'avis et les questions soulevées par ses collègues estimant qu'il manque encore des informations pour prendre une décision éclairée. La commission ad-hoc met en avant le côté social de l'association mais ne mentionne pas la viabilité et la valorisation à long terme qu'un tel investissement pourrait apporter à la Commune. Monsieur Michaud conclut qu'il s'agit d'un beau projet, qu'il faut continuer à aller de l'avant mais qu'il votera contre ce soir car il y a encore des lacunes.

Monsieur Etienne Stadler demande si le bâtiment est classé et s'il peut être modifié.

Madame Goumaz répond que les modifications ont été validées par la Direction des Monuments et Sites du Canton. Il y a des conditions notamment celle de garder l'aspect des fenêtres car le bâtiment fait partie de la zone classée.

Monsieur David Gavillet souhaite rappeler que pour la Municipalité il est important de revaloriser ce bâtiment inutilisé aujourd'hui. L'objectif est également de permettre à l'Association l'Antenne de déplacer ses activités du centre du village où elles sont actuellement entravées en raison de la proximité des routes. Bien que l'investissement demandé puisse sembler élevé, il rappelle qu'un précédent investissement pour le Refuge de Peney-le-Jorat avait suscité les mêmes interrogations mais dont l'utilité et l'appréciation sont aujourd'hui unanimes. Un autre exemple cité, celui du terrain de football de Villars-Tiercelin, qui, bien que non rentable, fait la satisfaction de tous et a permis à l'équipe de monter en 4<sup>ème</sup> ligue. Monsieur Gavillet conclut en suggérant que L'Antenne, grâce à de nouveaux locaux pourrait également monter d'une ligue et revitaliser le bâtiment de l'Emetteur.

Monsieur Bernard Krieg résume la situation en soulignant le besoin avéré d'un nouveau local pour l'association l'Antenne. Il relève le consensus général sur la nécessité d'une nouvelle infrastructure et reconnaît que les coûts puissent paraître élevés.

Il précise que la Municipalité a choisi de réhabiliter un volume existant pour y implanter les fonctions essentielles au bon fonctionnement d'une association locale. Il rappelle que la Municipalité dispose de maîtres d'œuvre expérimentés en construction, ayant déjà géré des projets de plus grande envergure. En conclusion, il assure que la Commune dispose de la bonne infrastructure, au bon endroit et au bon prix. Il reste cependant encore une marge de manœuvre pour réduire davantage les prix si nécessaire. Monsieur Grossen souhaite définir sa position. Il exprime sa réticence à valider une demande de crédit d'investissement assortie d'une promesse de réduction ultérieure des coûts. Il estime que la précision des m<sup>2</sup> et autres détails auraient dû figurer dans le préavis. Monsieur Grossen n'est pas opposé sur le

fond du projet qu'il trouve utile pour l'Antenne, association qu'il connaît bien mais pour sa part, il compte refuser le préavis en l'état actuel et demande un projet plus complet.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote de la demande de crédit d'investissement de CHF 593'000.- pour la réaffectation du bâtiment ECA 162. Il y a 6 personnes pour, 6 abstentions et 31 contre.

Le Préavis 29-2025 est donc rejeté.

## **06. Communications de la Municipalité (2<sup>ème</sup> partie)**

Le Syndic prend la parole.

### **Projet de garderie à Villars-Tiercelin**

A l'occasion d'une séance avec la commission adhoc, une présentation du projet de la garderie de Villars-Tiercelin et de l'état d'avancement des travaux a été effectuée.

Un ingénieur en mobilité a été mandaté, pour réfléchir aux solutions concernant les places de parc et à la dépose du Car Postal. Le bureau UrbanMoving, spécialisé en urbanisation, a apporté un appui intéressant en fournissant des conseils utiles aux architectes du projet. Une nouvelle rencontre avec l'ensemble des acteurs est prévue en avril 2025.

### **Information sur la révision de la loi sur les communes**

L'avant-projet de révision de la loi sur les communes émanant du Grand Conseil du Canton de Vaud, a été reçu il y a un peu plus d'un mois. Sur la centaine d'articles qu'il contient, peu sont jugés pertinents pour une petite commune comme la nôtre, ce qui amène à s'interroger sur la représentativité des communes consultées lors de son élaboration. Une cinquantaine de communes se sont d'ailleurs rencontrées pour élaborer une réponse globale. Parmi les éléments positifs, il est à noter que la Municipalité pourra proposer au Conseil un projet d'investissement dépassant le plafond d'endettement voté en début de chaque législature, laissant au Conseil le soin de statuer sur ce dépassement. Parmi les points négatifs relevés figurent la limitation à sept communes déléгатrices dans les associations, ainsi que l'obligation pour le ou la Secrétaire communal(e) de travailler à un pourcentage défini. Au vu du tollé provoqué par cet avant-projet, le Syndic estime que cette loi ne devrait pas être révisée durant la présente législature.

### **Frelon asiatique**

Lors de l'assemblée des Syndics de la semaine dernière, une sensibilisation à la nuisance du frelon asiatique été effectuée. Le graphique présenté illustre l'évolution de la présence de cette espèce en Suisse depuis 2019. Pour rappel, le frelon asiatique n'est pas dangereux pour les humains mais représente une menace pour les abeilles. En cas de découverte d'un nid, il est fortement recommandé de faire appel à un spécialiste pour le retirer.

La parole est passée à David Gavillet.

### **Modification du plan d'affectation pour la zone de l'Emetteur**

Le projet de modification du plan d'affectation pour la zone de l'Emetteur est actuellement en attente. La DGTL (Direction générale du territoire et du logement) doit encore établir une synthèse des retours émanant de l'ensemble des services concernés, à la suite de l'examen préalable réalisé après l'enquête publique.

### **Festival des sociétaires de la Banque Raiffeisen Gros de Vaud – 22-24.05.25**

Une grande manifestation se tiendra à Sottens les 22, 23 et 24 mai 2025 à l'occasion de la fête des sociétaires de la Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud. L'inscription se fera au moyen d'un bulletin transmis aux sociétaires au cours du mois d'avril.

Le président reprend la parole.

## 07. Présentation de notre SIT « Système d'information du territoire » par le bureau Gemetris SA

Messieurs Jérôme Ray et Samuel Caillet-Bois du bureau d'ingénieurs et géomètres Gemetris SA présentent le nouveau SIT (Système d'information du territoire et géographique) mis en place pour la Commune.

Cette plateforme permet un accès centralisé et numérique à l'ensemble des géodonnées relatives au territoire communal, via un navigateur internet de type Géoportail. Les données de base sont compilées à partir de diverses sources, incluant le Canton, Swisscom et les SIL, et sont superposables sous forme de couches cartographiques pour une analyse approfondie. L'outil permet également l'ajout d'annotations, de documents de référence, et de statistiques utiles à la gestion communale.

Cet outil répond à des besoins à la fois opérationnels et décisionnels, notamment pour visualiser les infrastructures communales comme les conduites, les réseaux d'eaux claires-usées-potables, l'état séparatif, les ruptures d'eau, les contrôles caméra, les travaux de voirie, les esserts communaux, etc.. Elle permet de tracer l'historique des entretiens et interventions des employés communaux et d'estimer les besoins budgétaires notamment pour planifier les travaux. Cette plateforme satisfait les exigences cantonales en matière de gestion du territoire et à de la Police des constructions. La gestion et le suivi des dossiers de construction sont désormais centralisés sur cette plateforme.

Le portail, déjà utilisé par une vingtaine de communes, est désormais opérationnel sur le territoire de Jorat-Menthue, avec un accès direct pour la commune qui peut consulter, éditer et mettre à jour ses données de manière autonome.

Le président remercie le bureau Gemetris pour sa présentation et ouvre la discussion.

Madame Joëlle Février demande si la revue caméra (contrôle) a déjà été faite sur l'ensemble des réseaux.

Le bureau Gemetris répond que les réseaux ne sont pas contrôlés dans leur totalité.

Madame Stéphanie Grimm demande si les données s'arrêtent sur les voies communales ou rentrent-elles aussi sur les parcelles privées.

Le bureau Gemetris précise qu'il s'agit exclusivement de données publiques communales, incluant notamment les raccordements des conduites d'eau menant jusqu'aux parcelles privées, sans toutefois intégrer de données internes aux propriétés privées. Monsieur Krieg remarque cependant que le relevé du rapport d'épuration des eaux usées mentionne explicitement l'existence de canalisations privées dans certains cas.

Un membre du conseil demande si l'accès aux données est uniquement réservé à la Municipalité.

Le bureau Gemetris confirme que l'accès à la plateforme est sécurisé et réservé à la Commune, via un système de connexion par identifiant. La Municipalité est responsable de la gestion des droits d'accès : elle détermine qui peut consulter les données, ainsi que la durée et l'étendue de ces accès.

Bernard Krieg remercie Messieurs Ray et Caillet-Bois pour leur présentation laquelle est suivie d'applaudissements.

## 08. Divers et propositions individuelles

Monsieur Alain Maillard remarque que les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) suscitent une attention croissante en raison de leur persistance dans l'environnement, leur toxicité avérée et leur détection dans les nappes phréatiques, eaux de surface et parfois même dans l'eau potable. Ayant lu avec attention le rapport 2023 sur la qualité de l'eau de notre Commune accessible sur le site internet de cette dernière, Monsieur Maillard constate qu'il n'y est pas fait mention de la présence de PFAS mais uniquement de la non-conformité avec un autre polluant, le chlorothalonil. Ce qui indiquerait que notre approvisionnement d'eau n'est pas à l'abri de ce type de contamination. Au vu de ces éléments, Monsieur Maillard demande à la Municipalité si une analyse de potentielle présence de PFAS a déjà été effectuée dans les eaux distribuées sur le territoire communal ou des eaux de source de l'AIEHJ et si

oui, à quelle fréquence. Quels sont les résultats ? Si non est-ce que la Municipalité va les faire prochainement pour une question de transparence et de prévention.

Bernard Krieg répond que ce n'est pas la Commune qui fournit de l'eau mais L'AEHJ. Cette dernière prend la responsabilité de distribuer l'eau et de s'assurer de la qualité de celle-ci. Les frais d'analyse représentent CHF 10'000.-. L'AEHJ fait les analyses que le canton lui demande de faire. L'analyse de présence des PFAS n'est à ce jour pas demandée par le Canton. Monsieur Krieg prend note et suggère d'intégrer la discussion lors d'une prochaine rencontre avec l'AEHJ.

Madame Amélie Jaquier Galley souhaite interpellier le Conseil suite à la lettre des parents inquiets de la sécurité dans le car postal n°435. Les parents inquiets écrivent depuis 10 ans aux diverses associations scolaires sans résultat. Madame Jaquier Galley représente les parents inquiets et les enfants qui subissent ces trajets. Elle souhaite que le Conseil réfléchisse à une solution. De son côté, elle a déjà contacté le TCS qui l'a renvoyée à la sécurité routière qui à son tour l'a envoyée vers la police municipale. Contactée, la police municipale propose de faire intervenir la prévention routière et du comportement. La Police de proximité pourrait également agir avec des interventions ciblées. Les vidéos pornographiques visionnées lors des trajets relève de la brigade des mineurs. Madame Jaquier Galley pense que le Conseil Communal doit agir et solliciter ces différents acteurs. Elle ne veut pas attendre qu'il arrive quelque chose de grave pour réagir. En tant que travailleuse sociale et selon son expérience de terrain, si les adultes ne réagissent pas face à ces incivilités alors les jeunes pensent que leur action est cautionnée. La Police a proposé de faire une main courante ce que Madame Jaquier Galley a fait et qui permet de signaler un problème sans porter plainte.

La Municipalité comprend la préoccupation des parents. Suite au courrier reçu en copie, la Municipalité a pris contact avec l'ASIRE (Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens) pour demander quelles mesures peuvent être prises. Cette dernière propose de faire intervenir des médiateurs dans les transports publics qui vont être mis en place par CarPostal. Le transporteur est responsable de ce qu'il se passe durant le trajet dans les bus. Monsieur Gavillet rappelle que c'est un problème d'éducation et si l'enfant n'a pas de cadre clair à la maison, le comportement en public se ressent. Les parents restent responsables du comportement de leurs enfants. La Municipalité soutient la démarche de CarPostal et espère qu'elle donnera de bons résultats. La police de proximité était présente la semaine dernière pour des raisons de comportement de circulation routière aux abords des arrêts de bus. Il faudrait voir si la gendarmerie peut continuer ces actions de prévention.

Madame Laurence Pralong, déléguée de la Commune à l'ASIRE, s'est portée volontaire pour rédiger un courrier de réponse aux parents. Elle a également proposé de relayer les courriers reçus à la directrice du CEt (Conseil d'établissement) afin de la sensibiliser à la situation. Madame Pralong pourrait également lui suggérer d'organiser une rencontre pour mettre tous les acteurs autour d'une table. L'ASIRE qui rassemble les représentants politiques, l'assistance sociale, l'école et les parents devrait être en mesure de proposer des solutions.

Madame Jaquier Galley trouve qu'il faudrait inviter d'autres acteurs tels que les Car Postaux et les représentants communaux.

Monsieur le Syndic propose d'ajouter au courrier d'information à l'ASIRE, une invitation à organiser une rencontre avec tous les intervenants. Il souligne qu'il ne sert à rien de se renvoyer la balle puisque chacun a sa part de responsabilité.

Madame Grimm a été interpellée concernant le projet de garderie de Villars-Tiercelin. N'ayant pas pu assister à la présentation publique, elle a constaté qu'elle était peu informée en tant que Conseillère communale sur le sujet. Madame Grimm demande à ce que les conseillers soient informés tout autant que les participants à la séance publique. Elle souhaite que tout document tel que présentation PowerPoint, plans, chiffres, estimations de délais, etc. soient communiqués au Conseil.

M. Pernet se propose de transférer la présentation PPT.

Il n'y a pas d'autres questions.

Monsieur le Président du Conseil reprend la parole et rappelle les 3 prochaines dates du Conseil en 2025.

16.06.2025  
06.10.2025  
08.12.2025

Les membres sont informés que le processus électoral pour 2026 débutera en octobre ou novembre 2025. Chaque membre du conseil est invité à réfléchir à une éventuelle candidature pour la prochaine législature.

La séance est levée à 21h54 et Christophe Korber invite les participants à la verrée prévue par la Municipalité.

Le Président :

Christophe Korber

La secrétaire :

Nadja Gonthier